

20 MAI 2020, 15 H 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Consultez la page Yukon.ca/fr/COVID-19 pour obtenir les informations les plus récentes, connaître les services fermés, et utiliser l'outil d'auto-évaluation.

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 11	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 120	En attente de résultat : 10	Nombre de tests effectués : 1 141
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020.

Soins de santé

- Un centre d'évaluation respiratoire est ouvert à Whitehorse pour les gens souffrant de maladies respiratoires aiguës.
- Le gouvernement du Yukon a donné des directives pour aider les professionnels de la santé qui ne sont pas médecins ou infirmiers à rouvrir leurs cabinets en garantissant la sécurité de leurs clients : Yukon.ca/fr/news/8-mai-2020-le-medecin-hygieniste-en-chef-du-yukon-fait-le-point-sur-la-covid-19
- Les Yukonnais peuvent maintenant choisir un ménage avec lequel se réunir sans devoir maintenir une distance physique. Il s'agit d'un jumelage. Une fois que l'on a choisi un ménage, on ne peut en changer : <https://yukon.ca/fr/news/19-mai-2020-le-point-sur-la-covid-19>.
- Selon l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, les Canadiens devraient porter un masque en guise de protection supplémentaire lorsqu'il leur est impossible de respecter les mesures de distance physique.

Déplacements et frontières

- Toute personne entrant au Yukon devra s'inscrire auprès d'un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers et remplir une déclaration du voyageur sur laquelle figureront notamment sa destination et ses coordonnées. Quiconque arrive au territoire doit s'isoler pendant 14 jours.
- La frontière entre le Canada et les États-Unis est fermée à tous les déplacements non essentiels.
- Les personnes résidant à Atlin, Lower Post, Fraser, Jade City, Fireside ou Pleasant Camp sont exemptées de la période d'isolement volontaire de 14 jours, à condition qu'elles n'aient pas voyagé en dehors du Yukon ou de leur localité au cours des 14 derniers jours.
- Les travailleurs qui entrent au Yukon, y compris les mineurs, doivent s'isoler pendant 14 jours. Yukon.ca/fr/health-and-wellness/covid-19/guidelines-work-camps-during-covid-19.
- Certains mineurs peuvent s'auto-isoler dans leur campement minier ou de travail moyennant certaines conditions : <https://yukon.ca/fr/doing-business/employer-responsibilities/notice-miners-arriving-yukon-work>.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon annonce l'injection de fonds dans les entreprises de l'industrie aérienne pour faciliter les trajets essentiels et vitaux : Yukon.ca/fr/news/nouvelles-mesures-daide-financiere-pour-le-secteur-de-laviation-du-yukon.
- Les gouvernements du Yukon et du Canada ont pris des mesures pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises : Yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners.
- Il est maintenant possible de faire une demande de subvention salariale d'urgence du Canada, visitez le www.canada.ca.
- Le gouvernement territorial a annoncé de nouvelles mesures d'aide financière pour les locataires : Yukon.ca/fr/news/nouvelles-mesures-daide-financiere-aux-locataires-pendant-la-pandemie-de-covid-19.
- Le gouvernement du Yukon offre une aide financière aux familles affectées par la COVID-19 comptant des enfants qui sont des élèves de la maternelle à la 12^e année : <https://yukon.ca/fr/news/soutien-du-gouvernement-du-yukon-aux-familles-affectees-par-la-covid-19>.
- Le Programme de secours aux entreprises yukonnaises est prolongé. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/en/news/government-yukon-extends-support-yukon-businesses>

Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a présenté le plan de levée graduel et par étape des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 : <https://yukon.ca/en/news/plan-ease-covid-19restrictions-released-start-phase-i>.
- Il est possible d'obtenir des renseignements non médicaux sur la COVID-19 et de signaler les infractions à la *Loi sur les mesures d'urgence* en utilisant la ligne téléphonique à cet effet. Téléphone : 877-374-0425, de 7 h 30 à 20 h, 7 jours sur 7. Informations sur les frontières et l'application de la loi, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca.
- Les agents d'application de la loi dans les collectivités et le poste d'information situé à Whitehorse, sur la route de l'Alaska, protégeront la population et contribueront à prévenir de nouveaux cas de COVID-19 au territoire.